

Le supplément qu'ils ont fondé et dont ils ont confié la direction à M. François Veillot, contient, chaque semaine, un résumé concis et complet du mouvement et des œuvres et des idées dans la France catholique ainsi qu'un aperçu de la même activité dans les autres pays.

C'est donc un excellent organe d'information, bref et documenté tout à la fois, pour nos compatriotes désireux de suivre les efforts et le progrès du Catholicisme en France.

C'est aussi quelque chose de plus. M. Veillot, qui tient à continuer dans son pays l'œuvre de rapprochement à laquelle il s'est dévoué dans le nôtre, donne en ce supplément une attention toute particulière aux manifestations de la vie catholique et nationale des Canadiens-Français.

Pour délit de dévouement. — Encore une preuve de la haine stupide dont l'anticléricalisme maçonnique poursuit le prêtre et le dévouement.

M. l'abbé Galtier, curé de Montfrin (Gard.), a été poursuivi et a dû comparaître devant le tribunal correctionnel de Nîmes, sous l'accusation d'exercice illégal de la médecine.

M. l'abbé Galtier s'était dévoué avec un zèle sans bornes pendant l'épidémie de grippe, donnant gratuitement les premiers soins aux malades, quels qu'ils fussent, sans distinction de culte ou d'opinion, de jour et de nuit, sauvant ainsi de nombreuses personnes — comme l'ont déclaré plusieurs témoins, notamment le Maire de l'endroit, — qui n'étaient pas visités par les médecins, ceux-ci faisant défaut presque partout.

Cependant, le préfet du Gard, sur la foi d'une lettre anonyme, a écouté sa haine maçonnique et a fait poursuivre le dévoué curé. Plus de 500 électeurs ont signé une déclaration par laquelle ils proclamaient les grands services rendus à la population par le curé.

Le tribunal l'a acquitté.

AUTRICHE

La défense des droits de l'Église. — Le 26 janvier dernier, dans les églises d'Autriche, a été donnée lecture d'une lettre collective des évêques autrichiens, dans laquelle la population était invitée à accepter loyalement la nouvelle forme de gouvernement. Mais en même temps ils demandaient aux fidèles de s'opposer énergiquement à la séparation de l'Église et de l'État et à la loi sur le divorce.

PRUSSE

Protestations épiscopales. — Le 29 novembre dernier, le gouvernement révolutionnaire prussien, comme le fait partout la Révolution, décrétait la séparation de l'Église et de l'État, acte qui amène la spoliation des libertés et des biens de l'Église et l'enlèvement de l'enseignement religieux à l'école.